

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 42 (1906)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

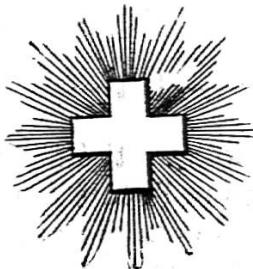
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLII^{me} ANNÉE

N^o 8.



LAUSANNE

24 février 1906.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Causerie astronomique.* — *Chronique scolaire : Vaud, Valais.*
— *Revue de la Suisse allemande.* — *Correspondance.* — *Bibliographie.* —
PARTIE PRATIQUE : *Leçons élémentaires d'architecture.* — *Dictée.* — *Comptabilité :* *Prix de revient d'une vigne.* — *But de l'enseignement.*

CAUSERIE ASTRONOMIQUE (Suite)

Malgré qu'elle mesure l'homme et le situe par rapport à l'Univers visible, l'astronomie ne le diminue pas tout entier : elle le jauge, elle ne le juge pas. Plutôt que de le rabaisser à ses propres yeux, elle le porterait au contraire à glorifier son intelligence : « Les résultats sublimes auxquels cette science l'a conduit sont bien propres à le consoler du rang qu'elle assigne à la Terre, en lui montrant sa propre grandeur dans l'extrême petitesse de la base qui lui a servi pour mesurer les cieux »¹.

L'astronomie découvre dans les phénomènes célestes des rap-

¹ Laplace, *Précis de l'histoire de l'astronomie*.

« Ce n'est point de l'espace que je dois chercher ma dignité, mais c'est du règlement de ma pensée. Je n'aurai pas davantage en possédant des terres. Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée, je le comprends.

» L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien.

» Toute notre dignité consiste donc en la pensée. C'est de là qu'il faut nous relever, non de l'espace et de la durée, que nous ne saurions remplir. Travaillons donc à bien penser : voilà le principe de la morale ». (Pascal, *Pensées*, II.)

« Ce qui est admirable, ce n'est pas que le champ des étoiles soit si vaste, c'est que l'homme l'ait mesuré. » (Anatole France, *Le Jardin d'Epicure*.)

ports inattendus, puis des lois mathématiques ; elle révèle l'unité de la composition des astres et l'unité des forces qui les dirigent ; par un contrôle incessant, elle établit solidement ce fait capital : ce n'est point le hasard qui façonne et qui mène les mondes. — Il ne faut pas lui demander trop : plus que toute autre science, elle nous dévoile le grand mystère, mais elle en ignore le dernier mot ; elle nous enseigne des vérités essentielles, mais elle est impuissante à nous dire toute la vérité. — « Physique, garde-toi de la métaphysique ! » Suivant cette règle prudente de Newton, l'astronomie ne confirme aucune doctrine religieuse ou philosophique ; et pourvu que soit respecté son trésor de faits et de lois, elle n'en infirme aucune. — Cependant, nous voulons savoir. Depuis que l'humanité se possède, la pensée ou le rêve de l'infini l'attire. Ignorante, elle ne peut se résoudre à ignorer toujours ; elle cherche le *comment* et surtout le *pourquoi* des choses. En face des énigmes de l'univers, le rôle de la science sera-t-il donc réduit au geste de Ponce Pilate ?

Pour définir ce rôle, il faut se convaincre que la connaissance humaine est incapable de résoudre les « éternels problèmes » parce qu'elle explore son domaine d'une façon nécessairement imparfaite et incomplète, et parce que tout un domaine lui demeure fermé.

Notre science, en effet, est toute relative et approximative. Les organes des sens nous traduisent dans leur langage les impressions qu'ils reçoivent. Ils sont assez médiocres, et certains animaux sont mieux pourvus que nous. Nos sens sont peu nombreux. A ceux que nous nous connaissons, on en ajoute parfois un sixième, généralement confondu avec le toucher : c'est le sens musculaire, qui traduit par une pression le déplacement d'un corps avec la main ou le pied ; nous n'en sommes pas mieux outillés pour cela. Un philosophe anglais, libéralement, nous dote de quelques sens supplémentaires ; mais ses compatriotes assurent qu'à son énumération il manque le sens commun. — En tout cas, certains sens nous font défaut : nous n'avons pas celui de l'électricité, alors que nous vivons sur un sol électrisé et dans une atmosphère électrisée. Nous n'avons pas le sens du mouvement absolu : en chemin de fer, les cahots nous permettent de constater que c'est le train qui se déplace, et non le paysage ; en ballon, l'illusion, paraît-il, est complète : c'est la terre qui s'éloigne. Sur la Machine ronde, enfin, nos sens n'enregistrent rien d'un rotation de quelques centaines de mètres-seconde¹ et d'une translation d'environ trente kilomètres-seconde. Ainsi bâtis, nous ne pouvons prétendre per-

¹ A l'équateur, 463 m. ; à 45° de latitude, 326 m. ; à Lausanne, 318,5 m. environ.

cevoir l'Univers tel qu'il est ; nous n'en percevons qu'une image, et cette image serait autre si nous étions autrement construits. Nos sensations sont en rapport constant avec les causes qui les produisent, mais celles-ci ne sont nullement de même nature que celles-là. Par exemple, des mouvements ondulatoires de l'air ou de l'éther produisent le son ou la lumière : la sensation est aussi différente de la cause que la douleur ressentie en recevant un coup de bâton diffère du bâton lui-même et de son mouvement avant le choc. — Supposons pour un instant que nous n'ayons jamais eu d'organe de la vue. Nous posséderions sûrement une mathématique, une physique, et aussi une métaphysique ; et nos métaphysiciens ne manqueraient pas de ratiociner avec élégance sur l'infini et sur l'indéfini, sur l'intangible et sur l'inconnaissable. Au lieu d'une science d'aveugles, nous avons une science de myopes, voilà tout.

Les télescopes et les lunettes agrandissent jusqu'à plusieurs milliers de fois les diamètres des astres¹, et pourtant, ainsi armés, nos yeux ne sont pas assez puissants pour nous détailler la configuration des planètes les plus voisines. Le microscope donne les images distinctes de deux points, tant que leur distance n'est pas inférieure à un huitième de micron ; mieux encore, un dispositif inventé récemment permet d'apercevoir sur un fond obscur des objets éclairés ultramicroscopiques, dont les diamètres descendent à cinq millièmes de micron ; et pourtant, nos yeux ne sont pas assez délicats pour nous donner une idée expérimentale des mouvements moléculaires, atomiques ou intra atomiques, c'est-à-dire de la mécanique des infinitement petits.

Pas plus que nous ne savons définir le temps, — cet inconnu qui s'écoule, — nous ne savons définir l'inconnu qui contient et emprisonne les mondes, et que nous appelons l'espace. Nous lui attribuons trois dimensions parce que nous sommes construits de manière à saisir trois dimensions. Que l'espace en possède quatre ou davantage, nous l'ignorons absolument. Mais, remarquons-le, ce nombre trois n'a rien de fatidique. Notre imagination conçoit

¹ Le plus grand télescope construit (Le Léviathan, à Parsonstown, Irlande), mesure 16 m. 76 de long, 1 m. 83 de diamètre ; le miroir pèse 38 quintaux, l'instrument entier 104. Le grossissement linéaire est de 6000 (Lune à 60 km.).

Le sidérostat à lunette de l'Exposition universelle de Paris (1900) avait une distance focale de 60 m., et un grossissement de 10 000 (Lune à 38 km.). Objectif de 1 m. 25, pesant 600 kg.

Les réfracteurs des observatoires Yerkes (Chicago), Lick (Californie), de Meudon, de Potsdam et de Nice, ont des objectifs de 102 à 76 cm., et des distances focales de 19 à 12 m.

sans peine un monde à une seule dimension, — sorte de tube de diamètre très petit, — renfermant des êtres de largeur et de hauteur imperceptibles par rapport à leur longueur ; ces êtres ne pourraient se déplacer qu'en avant et en arrière, chacun ne faisant connaissance que de ses deux voisins immédiats. Nous concevons de même un monde à deux dimensions, — une surface plane, par exemple, — peuplé d'êtres dont la hauteur serait imperceptible par rapport à leur longueur et à leur largeur. Pour les habitants de ce monde-plan, tout être capable de se mouvoir suivant les trois dimensions de notre espace aurait la faculté de paraître et de disparaître à volonté, de créer ou de détruire de la matière, etc. Ses manifestations seraient inexplicables et on les jugerait surnaturelles. Si un objet à trois dimensions traversait un monde-plan, les habitants n'apercevraient qu'une surface de forme variable. Semblablement, si un objet à quatre dimensions traversait notre espace, nous ne verrions qu'un solide, d'aspect variable ; la vision de l'objet réel nous échapperait¹. — On peut essayer d'attribuer à l'existence d'un hyperespace les énigmes inexplicables autrement, comme la naissance, la vie, la mort. Pour le moment, cette théorie n'est construite que sur des hypothèses invérifiables. Mais combien elle deviendrait intéressante et suggestive, du jour où elle permettrait d'entrevoir des rapports probables entre des faits jusqu'ici incohérents et inintelligibles !

Quoi qu'il en soit, tel que nous le percevons l'univers a des lois. Entourées des restrictions nécessaires, ces lois du monde physique vont-elles s'appliquer sans autre aux manifestations de la vie, et par surcroît, à celles de l'intelligence et de la volonté ? L'admettre, c'est vouloir, dans un besoin de classification et de simplification pseudo scientifiques, lier des phénomènes dont on ne peut dire sans témérité qu'une chose : c'est qu'ils sont disparates. Le procédé n'est pas seulement une extrapolation gigantesque ; il repose bel et bien sur un acte de foi. A vrai dire, la foi se retrouve, plus ou moins robuste, à la base de chaque doctrine philosophique ; mais, elle est accueillie en pleine lumière dans le spiritualisme ; tandis qu'elle se glisse obscurément dans le tréfonds du matérialisme. Certes, dans chacun des camps, on affirme avec une égale assurance que l'hypothèse fondamentale du système adopté est vraie, à l'exclusion de toutes les autres ; et il y a là une illu-

¹ En géométrie analytique, un point est déterminé par 1, 2, 3 paramètres, suivant qu'il est situé dans des espaces à une, deux, trois dimensions. Dès lors, rien n'empêche de convenir qu'un point serait déterminé par 4, 5, ... n paramètres dans des espaces de quatre, cinq, ... n dimensions. Mais il va sans dire que cette généralisation logique n'entraîne pas l'existence des hyperespaces.

sion un peu puérile. Mais voici la puérilité la plus flagrante : elle consiste à remplacer par des mots qui désignent de l'inconnu — Force, Matière ou Energie — les divinités déchues ; comme s'il suffisait de quelques majuscules pour résoudre d'autorité les problèmes insolubles. Ainsi va l'esprit humain, rêvant toujours les mêmes rêves, et toujours les prenant pour la réalité.

Il est plus scientifique d'admettre que dans l'Univers il y a bien des énergies insoupçonnées, bien des voix confuses et mystérieuses ; il y a *quelque chose*, enfin, qui a mis « le ciel avec ses lois au-dessus de nos têtes, la loi morale dans nos cœurs ».

Ouvrir la porte sur l'inconnu, c'est laisser pénétrer un rayon d'espérance.

Louis MAILLARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Revision de la loi primaire.** — Le rôle d'une Commission scolaire ne consiste pas seulement à surveiller l'application des lois et règlements scolaires, à contrôler le travail de l'instituteur et celui des enfants. Cette autorité s'occupe de tout ce qui concerne le bâtiment d'école, le matériel des classes, la libération des élèves ; à intervalles réguliers, elle peut exprimer au Département ses vœux sur telle ou telle discipline, sur telle ou telle amélioration qu'elle voudrait voir apporter soit au plan d'études, soit à la méthode, soit à la loi, soit aux fournitures, soit à n'importe quel objet ayant rapport à l'école. Un seul citoyen n'en peut faire partie, c'est l'instituteur ou le directeur d'école, le seul personnage aussi qui serait parfois le plus apte à discuter de ces questions.

Le maître d'école est le subordonné de la Commission scolaire ; — d'accord ; — mais s'il faisait partie de ce corps à titre consultatif seulement, sa subordination en serait-elle moins complète ? N'aurait-il pas souvent une heureuse influence sur les décisions de ses supérieurs dévoués et désintéressés qui forment les Commissions scolaires.

Et puis, l'instituteur ne sait pas tout ; il perd souvent le contact avec la population ; il subit une déformation professionnelle ; il voit le monde à travers sa lunette. S'il prenait place sur le banc de quart, il modifierait heureusement sa vision sur les êtres qui l'entourent, sur son rôle véritable, sur ses droits et sur ses devoirs ; il se rendrait mieux compte de ce qu'on exige de lui.

Ne serait-il pas de bonne politique de biffer la fin de l'article 31 et de dire : L'instituteur en fait partie de droit avec voix consultative. Dans les communes ayant plusieurs instituteurs, ces fonctionnaires désigneront celui d'entre eux qui siégera à la Commission scolaire.

Encore un bon point à notre projet de loi : Si le Grand Conseil adopte l'article 8 bis, on ne verra plus cette anomalie : un enfant tournant le dos à l'école qui est à quelques pas de chez lui pour se rendre à celle de la commune où il est domicilié, distante parfois de 4 à 5 kilomètres,

Oh ! l'autonomie, quelle belle chose !

L'article 79 nouveau contient une innovation qui me paraît malencontreuse ; on voudrait donner aux Commissions scolaires la latitude de libérer les filles à quinze ans. C'est une mesure qui se justifie dans certains cas, mais que je ne voudrais point voir se généraliser. Voici donc nos filles sorties de l'école à quinze ans ; on va les considérer comme de petites femmes et les astreindre aux travaux les plus absorbants à l'âge où le corps se forme ; on va les mettre en condition, les privant de la surveillance maternelle au moment où elles en auraient le plus besoin. L'instruction n'est-elle point aussi nécessaire à la femme qu'à l'homme ? Qui tient la bourse dans la plupart des ménages ? Qui relève souvent la position financière de la famille ? Qui conduit la barque lorsque la mari est mort ? Qui surveille les leçons des enfants ? — La femme.

Laissons-la donc acquérir un peu de savoir à l'école, qu'elle soit notre égale en instruction.

La Confédération vient d'élever d'une année l'âge requis pour la capacité au mariage ; nous espérons que personne ne voudrait abaisser d'une année la scolarité de nos fillettes. D'ailleurs, les peuples qui libèrent de bonne heure leurs enfants de l'école ne sont pas les plus prospères ni les plus libres.

Me sera-t-il permis de faire encore un voeu ? Je voudrais qu'aux art. 103 et 104 on spécifiât bien que les arrêts infligés à un enfant ne seront jamais subis hors de sa classe. Dans maintes localités, les maîtres enferment dans un cachot les élèves insolents ou rétifs ; c'est une faute. Sait-on ce qui se passe dans ces cages à douleur ? Isoler un petit être humain, le laisser sans surveillance, c'est l'abandonner à ses propres instincts, c'est agir fâcheusement sur son moral.

A bas les cachots pour les enfants !

Je conclus. Le projet de loi scolaire nous paraît réaliser de grands progrès sur la loi de 1889. Il rallie certainement la majorité des suffrages des membres du corps enseignant vaudois.

R. R.

VALAIS. — **Chant.** — Cette branche de l'enseignement primaire, si importante à bien des égards, est en progrès. *L'Ecole primaire*, dans plusieurs articles bien conçus, stimule le zèle et le courage du personnel enseignant.

Une « Société de chant des instituteurs du district de Martigny » vient d'être fondée. Son but est d'encourager et de développer l'art de la musique vocale en Valais. Cette nouvelle association a des séances et des répétitions mensuelles de chant dans les différentes localités du district. Entre temps, les sociétaires sont tenus d'étudier, individuellement ou par groupes, les morceaux mis à l'étude. Le « Recueil de chants pour l'école et la famille » a été choisi.

L'exemple donné par nos collègues du grand district aura certainement des imitateurs et le Valais possèdera ainsi, sous peu, plusieurs chorales d'instituteurs.

Le Chef du Département de l'instruction publique n'a pas été insensible à cette innovation. Après avoir accordé avec empressement son approbation aux statuts de la chorale pédagogique de Martigny, il lui a fait un don de 50 fr. à titre d'encouragement.

Au cours de la conférence des inspecteurs scolaires, M. le conseiller d'Etat Burgener leur a recommandé d'une manière spéciale de veiller à ce que le chant,

la gymnastique et le dessin soient moins négligés. Dorénavant, lors des examens d'admission à l'Ecole normale, les candidats dont la culture offrirait trop de lacunes en ces matières, dans le chant surtout, seront éliminés. M.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

- Les lecteurs de l'*Educateur* savent que nos collègues bernois discutent dans ce moment la création d'un *organe de lutte* et la nomination d'un *secrétaire permanent*. Tous les journaux s'occupent de la question ; quelques conférences ont déjà fait connaître leur opinion à ce sujet. Les sections de Trub, de Trachselwald (Emmenthal) et de Brienz se sont prononcées contre la conférence du district d'Aarberg pour les institutions en question.
- La section de Nidau qui a lancé les propositions en discussion vient encore de s'occuper de la question de *l'inspection des écoles et des examens*. Voici les résolutions les plus importantes adoptées à une grande majorité : — I. Considérant : a) que l'inspection des écoles et les examens sont des institutions vieillies qui n'arrivent pas à éléver le niveau de culture et qu'elles ne sont plus conformes aux idées modernes ; b) que ni le temps ni la quantité des matières traitées rendent possible un examen exact et que très souvent des élèves médiocres, mais vifs et indiscrets se distinguent au dépens de leurs camarades appliqués et intelligents, mais timides ; c) que maîtres et élèves sont gênés et quelquefois arrêtés dans leur travail et que la culture de l'esprit et la formation du caractère sont repoussées à l'arrière-plan, les instituteurs du districts de Nidau décident de plaidier avec tous les moyens l'abolition des inspections et des examens. — II. Il convient de remettre à la mode les visites, dans les écoles, des parents, des autorités et des collègues. — III. La tâche des inspecteurs doit être de conseiller et d'instruire les maîtres (leçons modèles) et d'administrer les écoles, à l'exclusion de tout examen. — IV. En outre, il est adressé aux autorités supérieures une requête tendant à ce que l'âge d'entrée à l'école soit fixé à sept ans révolus.

A la veille de Noël, le *corps enseignant du canton de Berne* s'est enrichi d'une nouvelle société appelée *sociale-politique* qui poursuit les buts suivants : 1. Elle veut renseigner ses membres sur les questions sociales. — 2. Elle veut travailler à ce que les instituteurs, à l'école et dans la vie publique, puissent, sans danger, manifester leurs opinions libérales et qu'il leur soit permis d'enseigner d'après les résultats des recherches scientifiques. — 3. Elle veut augmenter l'influence du corps enseignant sur le développement de l'école et éléver la position sociale du maître. La nouvelle Société compte déjà une centaine de membres, vieux et jeunes, pour la plupart radicaux. Cependant, elle ne poursuit aucun but politique. Sans faire concurrence à la société bernoise des instituteurs, la nouvelle société espère en compléter l'activité dans les domaines où elle n'ose pas se hasarder.

Dans le *canton de Zurich*, toutes les communes, excepté la capitale, payent aux instituteurs les traitements et les augmentations prévus dans la nouvelle loi du 27 novembre 1904. Seuls les instituteurs de la ville de Zurich n'ont pas encore reçu un centime. Cela tient à ce que les autorités scolaires ne sont pas d'accord sur l'interprétation d'un article de loi. Municipalité, Conseil communal et, dans celui-ci, majorité et minorité de commission, et corps enseignant ont chacun une opinion différente. Peut-être que le Conseil d'Etat et le Grand Con-

seil forceront la ville à remplir les obligations de la loi. Un juriste vient de conseiller au corps enseignant de recourir auprès de l'autorité exécutive. Depuis que cet article a été écrit, quatre instituteurs et une institutrice ont porté plainte contre la ville pour non-exécution de la loi. La question sera donc tranchée par les tribunaux.

Dans le canton de *Lucerne*, le nombre des communes qui distribuent des *soupes scolaires* a monté, l'année passée, de 44 à 56. Le total des dépenses se montait à 37 000 fr. Les autorités encouragent la création de ces institutions et leur font parvenir de jolis subsides pris dans la dîme de l'alcool et dans la subvention fédérale. Cette dernière a fourni également une troisième contribution de 25 000 fr. en faveur de la création d'un asile pour enfants faibles d'esprit.

Quelques conférences de ce canton avaient organisé, pour s'instruire, des *séances d'hypnotisme et de suggestion* et avaient mis des élèves à disposition du conférencier, comme matériel de démonstration. Le Conseil d'éducation s'est élevé là contre et a interdit cet emploi des élèves.

Le corps enseignant du canton de *Glaris* a reçu un beau cadeau de Noël. Pour la première fois depuis l'adoption de la loi sur la matière, l'Etat a payé les augmentations pour années de service, 26 augmentations de 100 fr. aux instituteurs qui ont de 11 à 20 années de service, et 69 de 200 fr. à ceux qui en ont passé 20 années.

A *Coire*, à côté de l'école communale interconfessionnelle, il existe une école catholique qui compte 319 élèves et où enseignent deux maitresses et six sœurs. Les frais, auxquels la commune contribuait par une subvention de 1700 fr., étaient supportés par l'évêque, le chapitre et par les habitants catholiques. La commune fournissait, depuis une année, gratuitement tout le matériel, mais elle vient de refuser un subside annuel de 7000 fr. demandé par la communauté catholique. Dans ce cas, il est douteux que l'école catholique continue à exister. Pour recevoir ses élèves, la ville devrait créer six nouvelles places d'instituteurs. Elle dispose déjà des locaux nécessaires.

La *Conférence des directeurs de l'instruction publique* soumet à la Société suisse des instituteurs et à sa Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse la question de fonder un journal pour les élèves des classes primaires supérieures. Il y a longtemps que le comité de la Société suisse des instituteurs désire la publication d'un tel organe, mais il a toujours trouvé très peu d'empressement auprès des maitres et maitresses. Peut-être que cette fois la question trouvera une solution satisfaisante.

Y.

CORRESPONDANCE

A Monsieur Guex, rédacteur en chef de l'*Educateur*.

Monsieur,

A propos de la *multiplication des pence*, article paru dans le numéro du 16 décembre dernier de l'*Educateur*, j'ai le plaisir de vous dire que la même expérience a été faite il y a déjà quelques années par M. Alf. Cérésole à Blonay, et que plus récemment M. L. Cérésole, pasteur à Yverne, l'a renouvelée avec succès chez les enfants de l'école du dimanche de cette dernière localité.

Au printemps dernier, trente-sept enfants recurent chacun dix centimes avec la recommandation de faire fructifier ce petit capital, et d'imiter autant que possible les bons serviteurs de la Parabole des talents.

Le bénéfice net qui en résulterait devait être versé dans la caisse de l'école, au profit d'une bonne œuvre.

Les résultats de cet intéressant concours ont été proclamés dimanche soir dernier, à la charmante fête de l'arbre de Noël, qui réunissait au temple parents et enfants.

Chacun a remis à M. le pasteur un compte détaillé de l'usage de ses deux sous, tout en indiquant les divers moyens employés pour faire fructifier cette petite valeur.

Quelques-uns, les mauvais serviteurs, ont tout simplement rapporté leur pièce telle qu'ils l'avaient reçue ; d'autres, le plus grand nombre, sont arrivés avec une somme assez rondelette. Les 3 fr. 70 avaient si bien multiplié qu'une somme de 75 fr. a été versée entre les mains de M. le pasteur.

Vous dire par quels moyens ces enfants sont parvenus à gagner cet argent, serait trop long, quoique très intéressant et même parfois amusant¹ ; mais comme vous le dites, ils ont appris deux choses très difficiles : « savoir gagner de l'argent et savoir en donner ». —

C. GENTIZON.

BIBLIOGRAPHIE

Schule und Kirche in den Strafanstalten der Schweiz, von Dr Karl Hafner, Rechtsanwalt in Zürich. Chez Orell Füssli, éditeur, Zürich. — Prix : 1 fr. 80.

L'auteur de cette brochure a étudié à fond la question que résume le titre ci-dessus. Le temps de réclusion des condamnés est mis à profit pour essayer de les ramener à de meilleurs sentiments et de les préparer à reprendre une place honorable dans la société.

Dans les pénitenciers et principalement dans les maisons de correction, le programme des écoles primaires sert de base aux leçons. Si tous les détenus n'en sont pas enthousiastes, ils les acceptent néanmoins comme diversion. L'enseignement doit avoir une portée toute pratique et il faut avoir un tact infini pour toucher ces êtres égarés. Les ecclésiastiques sont reçus dans tous les établissements de détention, pour y tenir des cultes ou donner des leçons de religion.

La société travaille à relever ceux qu'elle a dû punir, mais la mauvaise volonté est là, comme ailleurs, un obstacle presque insurmontable. Il y a sans doute encore à faire, mais se préoccuper de la question est déjà un pas en avant. M. Hafner la traite en connaisseur et son livre sera bien accueilli de tous ceux pour qui les maisons de correction ont été jusqu'ici un domaine à peu près inconnu.

Th. M.

— *Le Manuel de blanchissage et de repassage*, de Mmes Miche et Déruaz, renferme d'excellentes données pratiques.

Par sa simplicité, il est à la portée de toute ménagère.

Il est composé de quatre parties : la première traite du blanchissage en général et des différentes matières employées à cet usage. La deuxième indique les produits et le matériel utilisés pour le repassage et donne, pour ce dernier, de fort bonnes directions.

Les lavages spéciaux, dégraissage et enlèvement de certaines taches forment les troisième et quatrième parties.

Ce petit volume, qui ne prend pas beaucoup de place, sera un guide apprécié de la maîtresse de maison.

C. M.

¹ Voir sur ce point notre prochain numéro. (*La Réd.*)

PARTIE PRATIQUE

Leçons élémentaires d'architecture.

(D'après John Ruskin.)

INTRODUCTION

(Ces leçons n'ont pas pour but de faire entrer dans la mémoire des enfants des termes d'architecture. On verra, par exemple, que certaines expressions ne coïncident pas exactement avec les vocables techniques. Nous avons suivi Ruskin qui se proposait de donner à ses auditeurs et lecteurs quelques principes généraux, élémentaires, rationnels, de la manière la plus pédagogique possible. Nos dessins proviennent, sauf deux planches, de son ouvrage intitulé « The stones of Venice ». Les pierres de Venise, Tome I.

Nous n'ignorons pas les défauts de la méthode Ruskinienne, ni ce qu'on peut tirer d'autres ouvrages que le sien, de Viollet-le-Duc en particulier ; mais bien rares sont les instituteurs disposant d'un temps suffisant pour systématiser en vue de leurs leçons les lignes essentielles d'un art aussi vaste que celui de construire.

Nos quelques leçons ont subi l'épreuve de la pratique. Elles nous ont révélé que la méthode deductive et intuitive de Ruskin était excellente. Malheureusement nous avons dû condenser à tel point que telles que nous les publions ici, ce sont de vrais squelettes ; jugez plutôt : une trentaine de pages manuscrites, là où Ruskin a 160 pages d'imprimerie. A chacun d'extraire, selon l'invitation du sage la « substantifique moëlle » et de la distribuer aux affamés de science.

Nous croyons que quelques heures passées à l'étude des lois fondamentales de l'architecture en compagnie d'un esprit si profondément artiste d'un Ruskin, contribueront pour une part au moins à la mesure du sentiment esthétique chez nos élèves, auxquels manquent tout simplement des règles simples leur permettant d'apprécier les œuvres d'art et de dire pourquoi ce qu'ils voient est beau ou laid.

Il sera, croyons-nous, très utile de faire dessiner certains croquis essentiels, de faire chercher les proportions, etc.)

Les constructions proposent, en général, deux buts. Elles servent ou bien à *renfermer*, à *protéger* quelque chose, ou bien à *fixer*, à *supporter* quelque chose.

1. Les constructions de la seconde catégorie forment *l'architecture de position*, qui s'occupera d'édifier des ponts, des aqueducs, des routes, des phares, des cheminées, des tours d'où l'on appelle à la prière (minarets), où l'on monte la garde, des clochers, des tours d'attaque, etc.

2. Les constructions de la première catégorie font l'objet de *l'architecture de protection*. Elle tend à protéger les hommes contre les éléments ou contre leurs semblables. Elle édifie des églises, des maisons, des fortresses, des remparts, les huttes et les bergeries, les palais et les citadelles, les digues, les brise-lames, les jetées, etc.

L'architecture de protection doit se préoccuper par conséquent de l'une ou des trois choses suivantes :

1. Limiter un espace par des parois :

2. Couvrir cet espace d'un toit protecteur ;

3. Donner accès dans cet espace aux personnes, à l'air, à la lumière.

Nous examinerons dans ce qui suit ces trois objets de l'architecture, aussi sobrement et simplement que possible, en suivant le plan de l'esthéticien anglais John Ruskin.

Voici quel sera notre plan général :

1. Construction de la paroi ;

2. Construction des piliers et des colonnes ;

3. Construction des linteaux et des arches supportant la couverture ;

4. Construction du toit ;

5. Construction des contre-forts et des arcs-boutants ;

6. Les ouvertures et leur protection.

CHAPITRE PREMIER

La paroi.¹

Une paroi peut être faite de bois, de terre, de pierre ou de métal. Il y a rarement, cependant, des parois complètes en métal. La plupart du temps, le fer et l'acier interviennent sous forme de rails.

Les parois faites entièrement de bois ou de terre (terre signifiant ici : argile, cuite ou non, et pierres) ont, dans leur forme parfaite et rationnelle, trois membres distincts :

a) La fondation ou la base de la paroi ;

b) Le corps de la paroi ou son voile ;

c) La corniche.

a) *La fondation ou la base de la paroi. (fig. 1.)*

Comparons la paroi à un corps vivant, à un animal pourvu de pieds sur lesquels il repose. La fondation, la base d'une paroi est semblable aux pattes

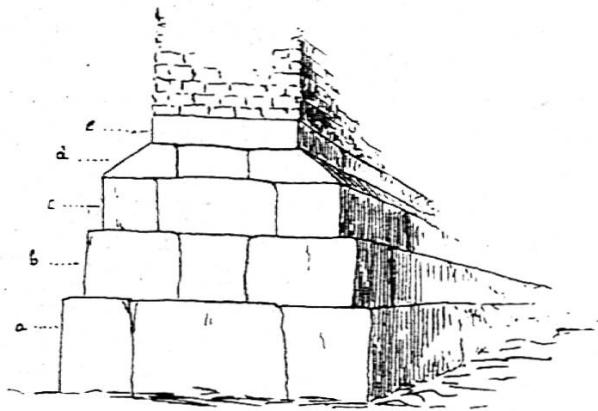


Fig. 1

d'un animal. C'est un long pied, plus large que la paroi, sur lequel elle repose et qui l'empêche de s'enfoncer dans le sol.

Quelquefois entièrement cachée, la fondation est invisible. Cependant l'œil

¹ A parler proprement, nous devrions employer ici le mot *murs*. Une paroi est plus mince ; c'est ce que Ruskin nommera le *voile*.

demande une impression de sécurité, il veut voir un pied à chaque paroi. Un bâtiment qui n'en possède pas a toujours *l'air* imparfait.

Même s'il y a une large fondation dans le sol, il faut un pied à notre paroi pour qu'elle paraisse solide, pour la satisfaction de notre œil.

Comment nous y prendrions-nous pour en poser un sous une paroi d'une certaine hauteur et d'une certaine épaisseur ?

Le sol étant nivelé, nous poserions une large assise de pierres de façon à ce que le poids de la paroi porte sur une large surface (*a*). Sur cette première assise nous poserions sans doute une seconde, puis une troisième couche de moellons, de largeur décroissante (*b* et *c*). La pression de la paroi portera de la sorte toujours davantage sur le centre du pied.

Ensuite, nous pourrions placer une assise nouvelle dont l'angle serait entaillé et conduirait par sa pente à la paroi future (*d*). Pour couvrir les joints de cette nouvelle couche de pierres ou de briques, nous placerions des pierres posées à plat et de la largeur de notre muraille (*e*).

Nous sommes prêts, maintenant, à camper une solide construction sur ce large et solide pied.

Il va sans dire que le nombre des assises, leur épaisseur, leur forme, leurs proportions pourront varier. (Ainsi, à Venise, où la mer vient battre le pied des murs, les assises inférieures sont presque toujours des pierres brutes, non taillées.)

Quelquefois, les assises seront moins nombreuses. D'autres fois, elles seront plus larges, ou bien, si les chocs ne sont pas à craindre, elles seront taillées, décorées. L'essentiel est que le pied soit solide et que l'œil de l'observateur puisse reconnaître aussitôt son utilité, sa nécessité.

b) La paroi (son corps ou son voile).

Le corps d'une paroi peut être fait d'argile, de pierre, de larges pièces de bois. Pour conserver son caractère de paroi, l'épaisseur du corps doit être partout la même, en bas comme en haut. Si la largeur de la paroi est plus grande à sa base qu'à son sommet, nous avons déjà affaire à une sorte de pilier ou de contrefort.

Dans la vraie, la parfaite architecture, les parois ont une épaisseur peu considérable. Elles sont alors renforcées par des piliers et des contreforts ou des arcs-boutants. La partie de la paroi comprise entre les piliers ne fait que protéger contre la pluie et les intempéries et arrête les regards. C'est pour cela qu'on peut lui donner le nom de *voile* que nous emploierons désormais dans ce sens.

Quand les matériaux de ce voile sont très lâches ou de formes quelconques, il est parfois nécessaire d'introduire des assises de matériaux plus solides. Ainsi dans les églises lombardes, la pierre de taille alterne avec la brique. Nous avons construit notre paroi destinée à supporter une certaine charge. Comment la terminerons-nous d'une façon rationnelle et simple ?

c) La corniche (fig. 2).

Il est vrai que les parois n'ont pas toujours un poids à supporter. Dans ce cas, une construction capable de protéger la paroi contre les intempéries doit surmonter un corps. Si la paroi doit supporter une charge, nous comparerons sa partie supérieure à la main qui s'étend pour porter un fardeau.

Comment protéger un mur contre la pluie surtout ? Ou bien on construira un véritable toit à deux pans, ou bien encore on placera des briques en forme de

toit ; ou bien on couvrira la paroi d'une pierre de taille inclinée en dehors ou de deux pierres formant toiture.

Nous appelons *corniche* le sommet de la paroi correspondant à sa base et faisant l'office d'une main. Comment doit-on construire la corniche sur laquelle s'appuie soit un toit protecteur, soit une charge plus considérable ?

Voici notre paroi terminée. Evidemment, si nous ne la couvrons pas d'une certaine manière, la pluie et le gel réussiront à la détruire peu à peu par le haut. La première idée qui nous vient, c'est de placer sur notre construction une large pierre plate ou une série de pierres plates débordant la paroi. Si une poutre doit reposer sur la paroi, une large pierre permettra d'égaliser la charge et d'éviter la dislocation du haut de la muraille. Mais si le poids à supporter venait à ne pas se faire sentir au milieu de la paroi, il y aurait quelque risque que les angles de la paroi cèdent. Par conséquent, une pierre dont les angles seraient abattus devrait être placée sous la première pierre plate dont l'épaisseur pourrait diminuer sans inconvenient.

Nous aurions ainsi, observez-le, deux pierres de même forme que celles dont le pied est formé. Elles sont tout simplement renversées pour former la main de notre muraille. La corniche la plus simple (*a*, fig. 3), dont nous allons suivre les modifications, est donc formée d'une pierre plate, peu épaisse et taillée à angle droit, surmontant une pierre plus épaisse, et taillée en biseau, en coupe, un rectangle surmontant un trapèze. Cette corniche est la souche, la racine de toutes les autres. Voyons d'autres types de corniches.

A-t-on pour but de protéger la paroi contre la pluie ? Alors cette corniche (*a*)

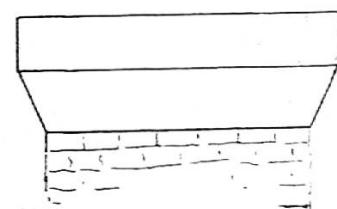
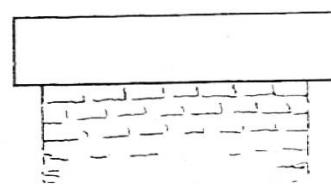
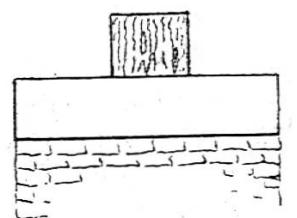


Fig. 2

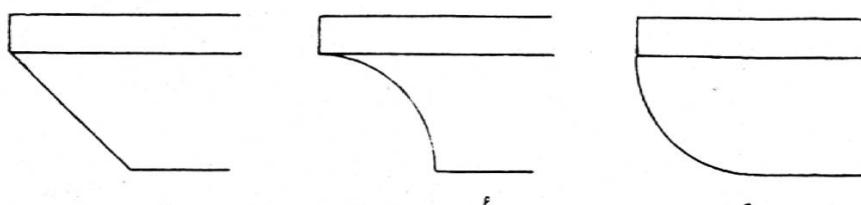


Fig. 3

est insuffisante. L'eau coulera le long de la pierre et suivra la face de la paroi. Il faut trouver un moyen d'empêcher la pluie de descendre le long du mur. Pour cela, courbons *en dedans* (*b*) la ligne droite. Si, au contraire, notre corniche doit porter une charge, alors il nous faut renforcer la pierre inférieure en courbant *en dehors* (*c*) la ligne droite.

Ces deux nouvelles corniches sont les racines de deux grands groupes de corniches. Les unes seront concaves, les autres convexes.

Il va sans dire que le rayon de la courbe peut varier beaucoup. Cependant nous comprendrons facilement que dans les pays secs, au climat souriant et

doux, les architectes pourront choisir entre la forme droite et la forme concave de la corniche, tandis que les architectes des pays du nord seront forcés, à cause du climat pluvieux, de choisir la forme convexe qui chasse la pluie loin des parois, et qui protège mieux les ornements. Ce petit exemple nous montre l'influence du climat sur l'architecture.

(*A suivre.*)

L.-S. PIDOUX.

DICTÉES

Récapitulation des participes.

Degré supérieur, 3^e année.

Une cascade.

Nous eûmes un double plaisir à voir notre première cascade : d'abord parce qu'elle était la première, ensuite, parce que nous en *avions fait* la découverte. C'était dans le torrent qui mène aux *Eaux-Bonnes*. Nous nous promenions au bord de ce torrent, *cherchant* de l'ombre ; et puisqu'il nous *était défendu* d'aller nous asseoir au sommet de ces pics où l'air est si pur et si rafraîchi, nous nous cachions au fond du ravin pour éviter les feux *dévorants* du soleil. Nous errions au hasard sans suivre de sentier, nous *enfonçant* sous les hêtres, *attirés* comme malgré nous vers un bruit étrange, autour duquel nous tournions sans pouvoir l'atteindre, *descendant* au bord de l'eau, puis *remontant* le long des rives, tantôt *perdant* ce bruit, tantôt *l'entendant* tout près de nos oreilles ; c'était une cascade. L'épaisseur du bois, les mille détours du torrent, les *courants* d'air, en *dispersant* ou en *concentrant* le bruit de la chute, nous avaient fait croire que nous en étions éloignés. Enfin nous *l'avions trouvée*. Nous *laissant* donc mouiller de sa poussière humide, nous avançâmes nos têtes sur le bord pour sentir nos cheveux *soulevés* par ce souffle puissant d'une eau qui tombe de cinquante pieds ; car cette cascade n'a que cinquante pieds de chute, aussi n'est-elle point *vantée*.

(*D'après Nisard*).

Exercices : 1. Quels sont les synonymes qui pourraient remplacer : *plaisir*, *mène*, *ombre*, *sommet*, *feux*, *sentier*, *bruit*, *éloignés*, *tombe*, *vantée*.

2. Justifiez l'orthographe des participes contenus dans la dictée.

3. Analysez les huit premiers pronoms de l'exercice.

4. Conjuguez *asseoir* (oralement).

5. Copiez la dictée en la mettant au singulier : « J'eus un double plaisir, etc. »

Réponses du n° 1 : plaisir, joie ; mène, conduit ; ombre, fraîcheur ; sommet, cime ; feux, rayons ; sentier, chemin ; bruit, mouvement ; éloignés, loin ; tombe, se précipite, vantée, renommée.

Ch. F.

Le bûcheron.

Lorsque le laboureur a laissé reposer sa charrue, il prend la route des montagnes, avec ses bœufs robustes, ou son cheval accoutumé comme lui à gravir les chemins escarpés et pierreux. Des haches pendent fixées à son char. Il s'enfonce dans les bois sombres et signale bientôt à l'oreille du passant le théâtre invisible de son nouveau labeur.

Mettant bas son habit grossier, le col et les bras nus, il s'attaque au tronc des plus vieux arbres, et, tout en sueur, fait voler en éclats leur bois résineux.

L'écho retentit de coups sonores. Les sapins courbent leurs tailles élancées ; ils gémissent en tournoyant ; et, au milieu de la forêt, partout ailleurs silencieuse, un grand bruit de feuilles et de branches entrechoquées annonce seul qu'un de ces géants est couché par terre.

Le bûcheron le contemple avec joie, s'assied sur celui qu'il a vaincu, fait là un frugal repas, et, reprend sa cognée, il en frappe avec une ardeur sauvage les arbres centenaires, qui s'éclaircissent devant lui. Alors sa moisson faite, il les précipite par leurs sentiers, dévaloirs rapides, où ils glissent à grands bonds vers la gorge solitaire ou l'abîme ténébreux du torrent.

(P.)

(Le canton de Vaud.) J. OLIVIER.

COMPTABILITÉ

Prix de revient d'une vigne.

Le vigneron V., à N., désire que vous lui établissiez le prix de revient d'une vigne ruinée et négligée, qu'il voudrait remettre en bon état et la replanter en plants greffés sur pieds américains.

Cette vigne est à vendre, il peut l'acheter pour le prix de f. 2,70 la perche (9 m²). Suivant l'extrait du cadastre, elle a une superficie de 10 a. 80 ca. ; de forme rectangulaire, elle mesure 14^m40 de largeur. Elle est divisée en deux parties égales, séparées par un mur ; ce dernier est à refaire et nécessitera 4 journées de maçon à f. 5,20 ; 4 journées de manœuvre à f. 3,80. Il faudra fournir 2 m³ de pierres à f. 4,20 le m³ ; 2 chars de sable à f. 3 ; 8 sacs de chaux hydraulique à f. 1,60.

Le défonçage reviendrait à f. 0,22 le m³ de terre remuée, la profondeur devant être de 0,60 m. Il faudrait en outre payer f. 0,10 par perche de nivellement, enlever les pierres et les vieux ceps arrachés.

La partie supérieure de la vigne est très en pente, tandis que le bas est presque plat ; pour cette raison, il y aurait lieu d'espacer les pieds de vigne davantage dans le bas que dans le haut, afin de permettre aux rayons du soleil de pénétrer facilement entre les ceps.

La distance entre les lignes pour le haut serait de 0,80 m. et pour le bas de 0,90 m. Dans les lignes, la distance entre les barbues serait fixée à 0,75 m. pour le haut et 0,85 m. pour le bas.

En outre, les analyses du terrain ont donné les résultats suivants :

Parcelle du haut : 1^o 16 % de calcaire ; 2^o sol léger et graveleux ; 3^o sous-sol graveleux ;

Parcelle du bas : 1^o 25 % de calcaire ; 2^o terre forte ; 3^o sous-sol imperméable (humide).

D'après ces analyses, il faudrait se procurer des barbues greffées sur Riparia 3309 pour le haut, se vendant f. 17 le cent et de l'Aramon qui s'obtient à raison de f. 18,50 le cent, pour le bas.

On ferait les frais d'échalas neufs, bien sulfatés, comptés à f. 46 le mille.

La plantation occuperait 2 hommes pendant deux jours à f. 4,80 la journée.

La fumure exigerait 6 m³ de fumier bien passé, à f. 0,25 le pied³ (m³ = 37 p³) ou pour la même valeur en engrais chimique convenant au sol. (Cette fumure doit être faite de préférence l'année avant l'arrachage des vieux ceps.) Les

frais généraux, droits de mutation, imprévus, etc. seront comptés à raison de 5 % sur ce qui précède.

AUTRES EXERCICES :

Chercher le prix de revient : a) d'une perche; b) d'un ouvrier (50 perches); c) de l'are; d) établir le plan de cette vigne à l'échelle de $\frac{1}{200}$, parcelles du haut et du bas séparées; marquer les lignes et l'emplacement des barbues par de petites croix (+ +).

Prix de revient d'une vigne (Devis). DÉPENSES

Prix d'achat : 10 a. 80 ca. à f. 2.70 la perche de 9 m ²	324 —
Reconstruction du mur :	
a) 4 journées de maçon à f. 3.20	f. 20.80
b) 4 » de manœuvre à f. 3.80	» 15.20
c) 2 m ³ de pierres à f. 4.20 le m ³	» 8.40
d) 2 chars de sable à f. 3	» 6.—
e) 8 sacs de chaux hydraulique à f. 1.60	<u>» 12.80</u>
	63 20
Défonçage et nivellation de la vigne :	
a) Terre remuée 1080 m ³ \times 0,6 m. = 648 m ³ à f. 0.22	f. 142.56
b) Nivellement 1080 m ² = 120 perches, à f. 0.10	<u>» 12.—</u>
	154 56
Achat de barbues :	
a) Haut, 18 lignées de 50 barb. = 900 b. à f. 17	f. 153.—
b) Bas, 16 » 44 » = 704 » à f. 18,5	<u>» 130.24</u>
	283 24
Fourniture d'échalas : 1604, à f. 46 le 1000	73 78
Frais de plantation, 4 j. à f. 4.80	19 20
Fumure : 6 m ³ fumier = 222 pieds ³ à f. 0.25	55 50
Frais généraux : 5 % de f. 973.48	48 67
Prix de revient de la vigne	Total f. 1022 45

P. EHINGER.

BUT DE L'ENSEIGNEMENT

L'instruction doit éveiller et entretenir à la fois un intérêt multiple et bien équilibré. Elle doit former l'intelligence en développant l'esprit d'observation ou l'intérêt empirique, la raison spéculative et le goût du beau. Elle doit aussi favoriser le sentiment en cultivant la sympathie pour les hommes et le sentiment religieux.

L'éducateur parvient à ce but de deux manières.

Ou bien il prend pour point de départ ce que l'enfant sait, ce qu'il a expérimenté, observé, vécu, les idées et les sentiments qui lui sont propres. Il les passe en revue, les examine en détail, en fait en quelque sorte l'inventaire. Cette marche de l'enseignement est *analytique*.

Ou bien il enseigne à l'enfant des choses que ce dernier ne peut pas connaître, dont il n'a probablement jamais entendu parler. Il agrandit la somme des connaissances, fait naître en lui des sentiments nouveaux. Cette marche est *synthétique*.

(L'Enseignement éducatif, dans l'*Histoire de l'Instruction et de l'Education* par F. Guez.)

VAUD
LAUSANNE
Ecole cantonale de Commerce, d'administration
et des Chemins de fer

Ouverture de la nouvelle année scolaire le 23 avril, à 2 h.

La section commerciale, de 3 ans d'études, est destinée aux futurs commerçants.

Les cours d'administration, de 2 ans d'études, préparent à l'admission aux postes, télégraphes, téléphones et douanes.

L'école des chemins de fer, de 2 ans d'études, est destinée aux futurs employés des chemins de fer.

La classe préparatoire et de perfectionnement permet aux étrangers d'apprendre rapidement la langue française et la comptabilité.

Les élèves des établissements secondaires du canton, au bénéfice d'une promotion régulière, sont admis sans examen dans la classe de l'Ecole de commerce correspondant à leur promotion.

Les candidats, porteurs de témoignages ou de carnets scolaires satisfaisants, peuvent être dispensés de tout ou partie des examens.

Les élèves ne remplissant pas les conditions indiquées ci-dessus subiront un examen, le **lundi 23 avril, à 7 heures du matin**, sur le programme du degré supérieur de l'école primaire.

Pour renseignements et programmes, s'adresser à la Direction, place Chauderon.
Le Directeur, L. MORF.

ÉCOLES NORMALES

Les examens de brevet de capacité

des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire sont fixés du **lundi 26 mars au mardi 3 avril suivant**.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des écoles normales** doivent s'adresser par écrit au département de l'Instruction publique, 2^e service, avant le **20 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Le **règlement et l'horaire** de ces examens seront envoyés sur demande par le directeur des Ecoles normales.

Lausanne, le 2 février 1906.

Le chef du département,
Cam. DECOPPET.

Gymnase de Berthoud

Les **examens d'admission** dans les diverses classes du Gymnase de Berthoud (sect. littéraire, réale et commerciale) auront lieu le **samedi 24 mars** et le **lundi 23 avril**, dès 8 heures du matin.

Les inscriptions pour l'admission seront reçues jusqu'au 17 mars par le soussigné, qui donnera tous les renseignements désirables concernant les pensions pour élèves. La demande d'inscription doit être accompagnée des certificats des dernières années scolaires, ainsi que d'un extrait de naissance.

La nouvelle année scolaire commencera le 24 avril à 7 heures.

Le recteur du Gymnase :
CH. GRÜTTER.

A vendre

le **Dictionnaire Larive et Fleury**, dernière édition, 3 beaux vol. reliés, état de neuf, prix fr. 35.

S'adresser à la Gérance de l'*Educateur*.

Offres de services

Un jeune homme de 24 ans, sérieux, possédant une solide instruction primaire, parlant le français et l'allemand, désire se placer dans un établissement d'instruction professionnelle comme chef de service répétiteur ou homme de confiance.

Certificats de moralité à disposition.
La *Gérance de l'Educateur* renseignera.

**Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS**

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

**Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.**

An advertisement for MCE BOREL & CIE - NEUCHATEL SUISSE. The top half features the company name in a stylized, bold font. Below the name is a large, detailed graphic of a globe, centered on the Americas. The bottom half contains descriptive text in French, listing various services offered by the company.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL
Rue Colombière, 2, NYON.

LES MACHINES A COUDRE
 SINGER

qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR { Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

*Ce succès immense et sans précédent
rouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre
SINGER*

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Rober^l, 37.

Montreux, Avenue des Alpes.

Delémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

NOUVEAUTÉS CHORALES

LAUBER, Joseph. Hymne suisse, pour chœur d'hommes ou chœur mixte, avec accompagnement de piano ou orchestre. Partition piano et chœur, net 3 fr.; le chœur seul, partition, 50 c.

31.	LAUBER, E. Cinq chœurs ou duos, avec accompagnement de piano	
	N° 1. Nuits de Juin,	Fr. 1.50
	Parties vocales, en partition	» 0.20
32.	— N° 2. L'alouette,	»
	» 3. Toute pensée est une fleur,	»
	» 4. Au matin,	»
	» 5. Violettes, marguerites et roses,	»
	Les 4 Nos en 1 cahier, partition,	» 2.00
	Idem, parties vocales, net fr. 0.40 ou par N°	» 0.45
33.	GIROUUD, H. Op. 133. Idylle, à 3 voix égales (avec Soli) et accpt de piano, partition	» 1.50
	Parties vocales, en partition	» 0.40

LAUBER, J. Op. 15. Neuf Chœurs	2 et à 3 voix, avec accpt de piano
34. N° 1. Dans les bois,	2 fr., parties, 30 c.
35. » 2. La chanson du ruisseau,	1 fr. 25, parties, 25 c.
36. N° 3. Chante, petit oiseau	1 fr. 80, parties, 30 c.
37. N° 4. Le frisson de la fleur,	1 fr. 80, partie, 30 c.
38. N° 5. Le Muguet,	1 fr. 25, parties 25 c.
39. N° 6. Enfants n'y touchez pas,	1 fr. 50, parties, 25 c.
40. N° 7. La pluie abat les fleurs,	1 fr. 80, parties, 25 c.
41. N° 8. Souvenir des Alpes,	1 fr., parties, 20 c.
42. N° 9. La Forêt,	2 fr. 50, parties, 40 c.
Les Nos 1 à 7, à 2 ou 3 voix.	» 8 et 9, à 2 voix.
	Parties vocales (en partition).

Chœurs de Noël

à 4 voix d'hommes

NORTH, C. Op. 37. Paix sur la terre,	1 fr.
GRUNHOLZER, K. Noël (D. Meylan),	50 c.
SOURILAS, Th. Le Roi Nouveau (Noël),	1 fr.
WALTHER, A. NOEL,	1 fr.
MEISTER, C. O Sainte nuit,	1 fr.
COMBE, Ed. Nuit de Noël,	1 fr.

à 4 voix mixtes

GRANDJEAN, S. Hymne pour Noël (a capella).	
KLING, H. Psaume 90, chant de Nouvel-An.	
FAISST, C. C'est toi, Noël.	
NORTH, C. Op 441. NOEL : Paix sur la terre,	50 c.
PIGUET, D. Les chants d'Ephraïm. Noël,	1 fr.
BOST, L. Il vient ! Noël,	1 fr.

KLING, H. Noël ! Vieux Noël, à 2 ou 3 voix,	50 c.
GRUNHOLZER, K. Joie de Noël, à 2 voix,	50 c.
COMBE, Ed. Une nuit de Noël, à 3 voix,	50 c.

LAUBER, E. Le vieux sapin, Noël, à 2 voix,	50 c.
MEISTER, C. Devant la crèche, Noël, à 3 voix,	50 c.
DENOYELLE, U. Noël, à 3 voix,	25 c.

AIBLINGER, J.-C. Auprès de la crèche, Noël, pour 2 voix égales ou 4 voix mixtes, avec accompagnement de piano ou harmonium ou petit orchestre. Partition, 1 fr.; chœur seul, 20 c.	
BISCHOFF, J. Paix sur la terre. Chant de Noël pour Soprano solo, chœur mixte et piano. Partition, 2 fr.; parties vocales,	20 c.
GRANDJEAN, S. Hymne pour Noël Chœur et Quatuor mixte plus un chœur d'enfants avec orgue ou harmonium ou piano. Partition, 2 fr.; idem chant seul,	30 c.
REUCHSEL, A. Noël humain. Chant et piano.	1 fr. 35
FAISST, C. L'Etoile des Mages.	1 fr. 20
KLING, H. Albums de Noëls. chant et piano. 2 volumes contenant chacun 10 Noëls, à net 2 fr.	

...⇒ Envois à l'examen ⇐...

FETISCH FRÈRES, Editeurs de Musique

à LAUSANNE et VEVEY

Succursale à PARIS, 14, rue Taitbout, 9^e

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI^e ANNÉE — N° 9.

LAUSANNE — 3 mars 1906.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUDIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **R. Ramuz**, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **C. Hinterlang**, instituteur, Noirague.

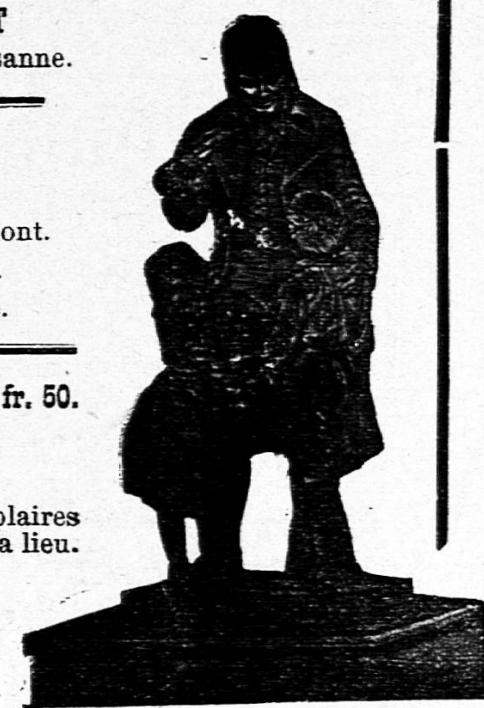
PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baillard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgrain, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct.. Delémont.
Baumgartner, A., inst., Biel.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Moeckli, Th., inst.. Neuveville.
Sautebin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet**, Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbler, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM. **Pache**, A., inst., Moudon.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Faillietaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne

Tessin.

M. **Nizzola**, prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschl**, Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **D. Vincent**, Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotala, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. **Charvoz**, A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

ÉCOLES NORMALES

Les examens de brevet de capacité

des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire sont fixés du **lundi 26 mars** au **mardi 3 avril** suivant.

Les aspirants et aspirantes non élèves des écoles normales doivent s'adresser par écrit au département de l'Instruction publique, 2^e service, avant le **20 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Le règlement et l'horaire de ces examens seront envoyés sur demande par le directeur des Ecoles normales.

Lausanne, le 2 février 1906.

Le chef du département,
Cam. DECOPPET.

Gymnase de Berthoud

Les **examens d'admission** dans les diverses classes du Gymnase de Berthoud (sect. littéraire, réale et commerciale) auront lieu le **samedi 24 mars** et le **lundi 26 avril**, dès 8 heures du matin.

Les inscriptions pour l'admission seront reçues jusqu'au 17 mars par le soussigné, qui donnera tous les renseignements désirables concernant les pensions pour élèves. La demande d'inscription doit être accompagnée des certificats des dernières années scolaires, ainsi que d'un extrait de naissance.

La nouvelle année scolaire commencera le **24 avril** à 7 heures.

Le recteur du Gymnase.
CH. GRÜTER.

A vendre

le **Dictionnaire Larive et Fleury**, dernière édition, 3 beaux vol. reliés, état de neuf, prix fr. 35.

S'adresser à la Gérance de l'*Educateur*.

PAYOT & C^{IE}, ÉDITEURS, LAUSANNE

»»» *Immense succès.* «««

PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ

→ Nouveau Dictionnaire manuel encyclopédique ←
comportant 1664 pages.

5800 gravures (monuments, œuvres d'art, animaux, plantes, costumes, etc.) ;
680 portraits des personnages célèbres de tous les temps et de tous les pays ;
130 tableaux encyclopédiques, synthétiques, dont 4 en couleurs ;
120 cartes géographiques, dont 7 en couleurs.

Relié toile, fers spéc. de GRASSET, en trois tons, 3 francs
En reliure souple pleine peau, très élégante, 7 fr. 50

EPARGNE SCOLAIRE

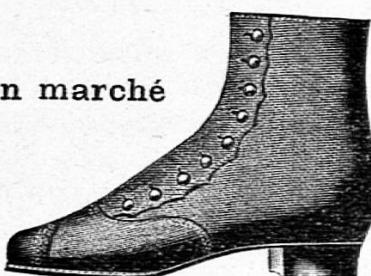
La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

QUI

veut acheter de la chaussure solide et à bon marché
et ne choisit pas comme fournisseur

H. BRUHLMANN-HUGGENBERGER
à Winterthour

→ EST SON PROPRE ENNEMI ! ←



Cette maison, connue depuis de longues années dans toute la Suisse et à l'étranger, ne vendant que de la marchandise de **meilleure qualité** et à **prix bon marché, étonnant**, offre :

Pantoufles pour dames, canevas, avec $\frac{1}{2}$ talon	Nº 36-42	fr.	1 80
Souliers de travail, pour dames, solides, cloués	»	»	5 80
Souliers de dimanche, pour dames, élégants, garnis	»	»	6 50
Souliers de travail, pour hommes, solides, cloués	»	40-48	» 6 80
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées, solides	»	»	8 —
Souliers de dimanche, pour messieurs, élégants, garnis	»	»	8 50
Souliers pour garçons et fillettes	»	26-29	» 3 70

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.

→ **Envoi contre remboursement.** ← **Echange franco.** →

450 articles divers. — Le catalogue illustré sera envoyé à tout le monde qui en fera la demande.

(Zà 3079 g)

Ecole Normale

LES EXAMENS D'ADMISSION

aux Ecoles normales auront lieu les jours ci après :

- a) Pour la **IV^e classe des garçons**, les mercredi et jeudi 4 et 5 avril ;
- b) Pour la **III^e classe des jeunes filles**, les jeudi et vendredi 5 et 6 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 h. du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 24 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine) ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans**, au minimum, et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement, et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 2 février 1906.

F. GUEX, directeur.

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

 Remise 
10 % au corps enseignant.

